



SORNAY, le 17.06.2014

MAIRIE de SORNAY**1 Place de la Mairie****71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 12 Juin 2014, à 20h30, sous la présidence de M. Christian CLERC, Maire, en séance ordinaire.

Représentés : COMTET Jean-Paul par FERRAND Yvelise

Excusés : PRUDENT Julien, BOULAY Arnaud

Secrétaire de séance : FICHET David

Le compte-rendu du 12.05.2014 est adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte selon l'ordre du jour.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de procéder à divers virements de crédits concernant la section Investissement du Budget Principal – Exercice 2014 – Dépenses :

Dépenses :

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| - Opération 12 – compte 2188 | - 5 000 € |
| - Opération 14 – compte 21534 | + 5 000 € |

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le virement de crédit cité ci-dessus.

RENOUVELLEMENT DU CDD DE MME BOULET AURELIE A COMPTEUR DU 03.09.2014

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il conviendrait de renouveler le contrat à durée déterminée de Mme BOULET Aurélie, dont l'actuel contrat se termine le 02.09.2014. Il rappelle que Mme BOULET effectue diverses tâches en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe : service ramassage scolaire, service de restauration scolaire, transferts d'enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme BOULET Aurélie à compter du 03.09.2014 jusqu'au 02.09.2015 inclus pour une durée hebdomadaire de 15.27/35^{ème}.

RENOUVELLEMENT DU CDD DE MME HUMBEY SYLVIE A COMPTEUR DU 03.09.2014

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il conviendrait de renouveler le contrat à durée déterminée de Mme HUMBEY Sylvie, dont l'actuel contrat se termine le 02.09.2014. Il rappelle que Mme HUMBEY effectue diverses tâches en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe : surveillance et transfert d'enfants et entretien de bâtiments.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme HUMBEY Sylvie à compter du 03.09.2014 jusqu'au 02.09.2015 inclus pour une durée hebdomadaire de 4.02/35^{ème}.

ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CAE

Monsieur le Maire informe l'assemblée : depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Aujourd'hui, les services techniques municipaux assurent plusieurs missions dont certaines font apparaître des besoins en personnel, notamment la maintenance et l'entretien des bâtiments communaux, mais également les travaux relatifs aux espaces verts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi en CUI-CAE pour une durée de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

Une commission d'embauche a été créée pour procéder au recrutement.

DELEGUES A LA COMMISSION « PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner les délégués à la commission « Plan Communal de Sauvegarde ».

Le Conseil désigne avec 19 voix pour :

Commission plan communal de sauvegarde :

Président : CLERC Christian

Rapporteur : MARECHAL DE JESUS Aurore

Membres : FERRAND Yvelise, FICHET David, PELLIGAND Patrick

AFFAIRES DIVERSES

L'Assemblée fait le point sur les investissements prévus au budget 2014.

L'Assemblée fait le point sur les recours contre le Plan Local d'Urbanisme et sur le recours d'un administré, contre la commune, concernant la construction de la station de lavage. Ces dossiers sont entre les mains de l'avocat de la commune.

L'Assemblée prend connaissance du rapport établi par la SOCOTEC dans le cadre du projet d'aménagement du premier étage de l'école « dite de garçons ».

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des vols de fleurs survenus sur la commune ces dernières semaines : plainte a été portée à la gendarmerie de Louhans.

Le Conseil Municipal approuve le devis de la société SOTREN concernant le carottage du stade municipal.

Puis l'Assemblée prend connaissance de divers comptes-rendus et courriers.

Le Maire de Sornay,



Christian CLERC

